



En application de la loi
n° 82-213 du 2/03/1982
le présent acte a été déposé
à la préfecture de Nanterre
le 13 JUIL. 2020
et publié le 13 JUIL. 2020

Le Directeur Général Adjoint des Services

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

OBJET : Désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) instituée par la métropole du Grand Paris

Séance du 9 juillet 2020

Convocation du 3 juillet 2020

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt, le neuf juillet à 19 h 39, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le trois juillet se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mmes Chantal Brault, Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

M. Jean-Philippe Allardi par M. Philippe Laurent,
M. Francis Brunelle par Mme Chantal Brault

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 9 juillet 2020

OBJET : Désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) instituée par la métropole du Grand Paris

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C-IV,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la délibération n°CM2016/04/04 du Conseil métropolitain du 1er avril 2016 portant création de la Commission Locales d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et précision de sa composition,

Considérant qu'une CLECT a été créée entre la métropole du Grand Paris et ses communes membres,

Considérant que cette CLECT est composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant désignés par chacun des conseils municipaux des communes membres,

Considérant la nécessité de désigner le représentant de la commune et son suppléant amenés à siéger au sein de cette CLECT,

Considérant que la commune doit informer la métropole du Grand Paris de tout changement de représentant en cours de mandat,

Vu les candidatures de Mme Isabelle DRANCY (titulaire), M. Frédéric GUERMANN (suppléant),

Vu le résultat de l'élection à laquelle il a été procédé et à la majorité absolue des suffrages exprimés pour la désignation de ses membres,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Après avoir procédé au vote,

M. Jean-Christophe DESSANGES, Mme Christiane GAUTIER, M. Xavier TAMBY, Mme Maud BONTE, M. Fabrice BERNARD, M. Philippe SZYNKOWSKI, Mme Liliane WIETZEBIN ne prennent pas part au vote,

- Nombre de votants : 26
- Suffrages obtenus : 26
 - o Mme Isabelle DRANCY (titulaire), M. Frédéric GUERMANN (suppléant) : 26 voix

DESIGNE Mme Isabelle DRANCY et M. Frédéric GUERMANN en tant que représentants titulaire et suppléant de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées instituée par la métropole du Grand Paris.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Philippe Laurent', is written over the text 'le maire'.